

32105

Baie du Poste

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué  
 P-Eu écarte de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut de l'exploitation:**  
 O-Ouvert sous conditions, O-Ouvert, F-Fermé, N-Non autorisé, T-En traitement

**Substance extraite:**  
 G-Graisse, C-Calcium, E-Énergie, M-Métaux, S-Silice, D-Dobrom, P-Pierre précieuse, J-Terre jaune, F-Ferme concessive, R-Ressours miniers, S-Sable, E-Minéral de silice, N-Terre noire, U-Autre, X-Calcite

**Statut de l'exploitation:**  
 O-Ouvert sous conditions, O-Ouvert, F-Fermé, N-Non autorisé, T-En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure:**  
 Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
 Périmètre urbanisé  
 Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de renvoi et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises  
 Territoire où le droit de zonage et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
 Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
 Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure:**  
 Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
 Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif:**  
 Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**  
 Terres de catégorie II  
 Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini:**  
 Entente Pilogon

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**  
 Nissinan de Bétiame, Essipk, Mashéouah, Nutsakuan

**Frontières:**  
 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 net de 10°30' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 2.5'  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18  
 48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

**Échelle 1:50 000**

0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

3200	3210	3220
3200	3210	3220
3200	3210	3220

